

SÉANCE DU 16 JUIN 2020

L'An deux mille vingt, le seize du mois de juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le dix dudit mois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Alain **MORÈVE**, Maire.

Présents : MM. Alain **MORÈVE**, Abel **DE NEVE**, Thierry **MARCHOUX**, Sébastien **MARCHAND**, Ludovic **MORESVE**, Mickaël **MARECHAU**, Claude **RIDET**, Mmes Amandine **AUBERT**, Claudine **LOPEZ**, Nathalie **PIRONNET**.

Absents Excusés : Mr Louis **PARCE**

Monsieur Louis PARCE a donné pouvoir à Monsieur Alain MOREVE

M. Thierry MARCHOUX a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

2020-036 / Taxes Locales - Vote des taux - année 2020

Le **Conseil Municipal**, après avoir pris connaissance des programmes d'investissement pour l'année 2020,

DECIDE de reconduire, pour l'exercice 2020, les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

- **16,26 %** pour la **taxe foncière sur les propriétés bâties**
- **35,62 %** pour la **taxe foncière sur les propriétés non bâties**.

2020-037 / BUDGET PRIMITIF 2020

Budget Principal

Monsieur le Maire présente le budget primitif principal de la commune pour l'année 2020, celui-ci s'équilibre de la manière suivante :

Section de fonctionnement	412 757,34 €
Section d'investissement	1 666 105,42 €

Monsieur le Maire soumet au vote le budget primitif du budget principal

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

2020-038 / Autorisation d'emprunt 200 000.00 € sur 20 ans

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2020-029

Pour le financement des travaux et l'aménagement de l'office dans la salle des fêtes et ceux de l'aménagement et de la sécurisation de la RD 50, Monsieur le Maire informe les élus que la commune doit recourir à l'emprunt pour un montant de 200 000,00 €. Il a sollicité plusieurs organismes bancaires.

Après avoir pris connaissances des offres de financement, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de solliciter le Crédit Agricole Touraine Poitou pour la souscription d'un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 200 000,00 €

Déblocage des fonds : courant juin 2020

Durée d'amortissement : 240 mois

Taux : fixe de 0.75 %

Périodicité des échéances : trimestrielles

Mode amortissement : échéances constantes

Frais de dossier : 300,00 €

- prend l'engagement d'inscrire chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les documents concernant cette opération.

2020-039 / Autorisation emprunt Court terme 300 000 €

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2020-030

Considérant que les besoins en terme de trésorerie sont manifestes en raison de la concomitance d'opérations d'investissement et l'attente de versement des diverses subventions d'investissement, il convient de contracter un emprunt à court terme à compter du 17 juin 2020 auprès du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou pour un montant de 300 000.00 € maximum et les condition de mise en place sont les suivantes :

Durée : 2 ans

Taux : 0.00 % + 0.92 % = 0.92 %

Index variable : Euribor 3 mois moyenné avec un taux plancher de 0.00 % auquel est ajouté une marge de 0.92 %

Commission d'engagement 450 € (0.15 % du montant total du prêt avec un minimum de perception de 120 € (prélevée par débit d'office sans mandement préalable à la prise d'effet du contrat)).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Dans l'attente du versement des diverses subventions d'investissement,
- Après avoir pris connaissance de l'offre proposée par la banque Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou,
- Autorise Monsieur le Maire à souscrire un prêt à court terme pour un montant de 300 000.00 € à compter du 17 juin 2020 selon les modalités définies ci-dessus,
- Le capital et les intérêts sont remboursés in fine.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30